



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 mars 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 22

M. MAHALI	M. CARASENA	Mme JEROME	Mme SIDI DRIS
Mme BAGHDAD	Mme CASTALDO	Mme MASSI	M. SMAILI
Mme BASS	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	Mme TOURRES
Mme BERNARDINI	M. DE GEA	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
M. BOURRELY	M. GARCIN	M. MORENO	
Mme CANTAREL	M. GILLET	M. RICHARD	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BELLEC	à	M. CAVANNA
M. BEN MIHOUB	à	M. MORENO

Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 1

Mme FORTIAS

Nombre de votants (présents + représentés) : 26

DELIBERATION 23-20 Attribution local 0049 0025 aux Capucins à l'association « Le Mouvement du Nid »	<u>N° 23-20 – LES CAPUCINS – ATTRIBUTION LOCAL 0049 0025 – ASSOCIATION LE MOUVEMENT DU NID</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Le local référencé n° 0049 0025 d'une superficie de 31 m ² sis résidence les Capucins, traverse des Capucins à Toulon était loué aux Centres Sociaux de la Ville de Toulon qui ont donné congé. Les Centres Sociaux de Toulon avaient en partie mis à disposition ce local à l'Association du Mouvement du Nid Délégation Var depuis plusieurs années.
--	--

Madame QUIDET Claire, Présidente de l'Association du Mouvement du Nid Délégation Var sollicite Toulon Habitat Méditerranée pour la location de ce local afin de poursuivre les différentes missions auprès des personnes en situation de fragilité et précarité.

Au sein de ce local, plusieurs actions seront menées :

- Des permanences hebdomadaires, permettant de rencontrer, d'informer et de répondre aux besoins des personnes.
- Des ateliers individuels et collectifs
- Des rendez-vous avec des structures/professionnels partenaires dans le secteur médico-social,
- Des réunions de travail entre les bénévoles,
- Du travail administratif et mise à disposition des ressources documentaires

L'Association pourra accueillir au maximum six personnes simultanément dans le local.

Conformément à la délibération n° 16-36 du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2016, relative au barème des loyers appliqués au domaine associatif et à la classification des associations en 4 catégories, ladite association est classée en catégorie 2 « Associations apportant une aide de proximité avec service gratuit et composées principalement de bénévoles » à 0,81 € du m² au 1^{er} janvier 2023, soit un loyer mensuel de hors charges et taxes de 25,11 €

Un dépôt de garantie d'un mois de loyer sera exigé, ainsi qu'une attestation d'assurance.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à signer une convention de location aux conditions précitées.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	26	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE le Directeur Général à signer avec l'Association du Mouvement du Nid Délégation Var un bail commercial 3-6-9 une convention de location portant sur le local 0049 0025 sis aux Capucins, aux conditions précitées.

Le Président du Conseil d'Administration,


Mohamed MAHALI